



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOIRET

Préfecture  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité  
Bureau du contrôle de légalité  
et du conseil juridique

AFFAIRE SUIVIE PAR P. GARÇAULT  
TÉLÉPHONE 02.38.81.42.15  
COURRIEL pascal.garcault@loiret.gouv.fr  
RÉFÉRENCE I:\BCLCJ\AMENAGEMENT\PEBVAERODROME ST DENIS DE  
L'HOTEL\REUNION\_2018\COMPTE RENDU VDEF.ODT

ORLÉANS, LE 13 NOV. 2018

**Compte-rendu de la réunion de la commission consultative  
de l'environnement de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel  
Mercredi 19 septembre 2018**

La commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel s'est réunie le mercredi 19 septembre 2018 à 14h30 à la préfecture, sous la présidence de M. Stéphane BRUNOT secrétaire général de la préfecture du Loiret.

Étaient présents :

Au titre des **représentants des professions aéronautiques** :

- M. Jean-François VASSAL, directeur du SMAEDAOL
- M. Mikaël KOLUBAKO, pilote instructeur
- M. Jean-Philippe MEYER, pilote et gérant de la société AVIOR

Au titre des **représentants des collectivités locales** :

- Mme Anne BESNIER, vice-présidente du Conseil régional du Centre-Val de Loire
- M. Jean-Pierre GARNIER, Maire de Saint Denis de l'Hôtel
- M. Jean-Claude NAIZONDARD, maire de Vitry aux Loges
- Mme Bernadette ROUSSEAU, conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire
- M. Gérard MALBO, conseiller départemental du canton de Saint Jean le Blanc

Au titre des **représentants des associations** :

- M. Antoine ARNODIN, président de l'association de défense des riverains de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel (ADRAS)
- Mme Anne-Joëlle LEGOURD, présidente de l'association Le Carillon de Combreux

Au titre des **représentants de l'administration** :

- M. Olivier NÉVO, direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest
- M. Dominique ESTRADE, direction départementale des territoires
- Mme Véronique THOMAS, chef du BCLCJ à la préfecture du Loiret
- M. Pascal GARÇAULT, adjoint au chef du BCLCJ à la préfecture du Loiret

Le président souhaite la bienvenue aux membres de la commission à l'occasion de sa réunion annuelle. Après vérification du quorum permettant le déroulement de la réunion, il propose l'ordre du jour suivant :

- approbation du compte rendu de la réunion du 7 septembre 2017
- bilan 2018 et perspectives 2019
- questions diverses.

### **1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 7 septembre 2017**

Mme Legourd intervient sur le compte-rendu de la réunion de 2017 qu'elle juge minoré au regard des interventions exprimées lors de cette réunion.

M. Arnodin a noté que ses demandes de modifications ont bien été prises en compte. Il demande néanmoins qui rédige le compte-rendu des réunions.

Le président indique que le secrétariat est assuré par le bureau du contrôle de légalité de la préfecture. Il précise que deux agents du service sont présents pour prendre des notes et rédiger le compte-rendu qui par nature, ne peut pas être du *verbatim* ; il sera donc synthétique.

M. Névo demande à ce que la phrase de Mme Maigre sur la page 3 soit complétée par le terme AFIS. La phrase est donc ainsi rédigée :

« Mme Maigre rassure M. Arnodin sur le service AFIS de l'aéroport du Loiret qui a un haut niveau de sécurité et de compétence. »

Le compte rendu est approuvé malgré le vote contre des représentants des associations.

Le président assure que les modifications demandées seront prises en compte et qu'il sera envoyé aux membres de la commission.

### **2 - Bilan 2017-2018 et perspectives 2019**

M. Vassal commente le diaporama projeté et rappelle tout d'abord que l'aéroport a changé de dénomination pour Orléans Loire Valley. Ensuite, M. Vassal liste les membres du syndicat qui n'ont pas changé depuis 30 ans.

Il détaille les activités exercées au sein de la structure aéroportuaire et commente les statistiques de trafic et les variations entre 2013 et 2017, caractérisées par une baisse légère mais constante du trafic. Pour autant, on observe une hausse des mouvements commerciaux, des vols pour le parachutisme et des vols de nuit.

M. Vassal présente également le nouveau site internet et en particulier la page « environnement » où on peut retrouver :

- le règlement intérieur de la CCE ;
- le suivi de la qualité des eaux ;
- les statistiques de trafic ;
- la possibilité de déposer une réclamation.

M. Vassal précise que 2 réclamations ont été reçues cette année dont 1 de la commune de Donnery à propos d'un vol VFR (vol à vue). Il s'agissait d'un vol de transit à 1600 pieds. Ce vol a été rendu possible suite à la création d'un couloir aérien par le ministère de la Défense au profit d'avions civils qui traversent des zones militaires.

M. Arnodin demande si la commune de Darvoy pourrait être concernée par la procédure d'approche.

M. Vassal indique qu'aucune commune ne s'est manifestée sur cette procédure. De plus, une commune qui souhaite participer au SMAEDAOL se doit d'en devenir adhérente.

M. Garnier affirme qu'il n'y a pas de problème avec les communes avoisinantes sur les vols trop bas en direction de l'aéroport.

M. Arnodin aborde un projet d'agriculture raisonnée sur la commune de Vitry aux Loges avec l'installation de 47ha de serres. Il craint un impact pour les avions qui pourraient percevoir des reflets et des taches lumineuses et être gênés par des dégagements de chaleur compte tenu de la situation du projet à proximité de l'axe de la piste. Une chaufferie est prévue (ICPE) et le chantier va nécessiter le déblaiement de 55 000m<sup>3</sup> de terre.

M. Vassal indique qu'il a bien reçu le projet de permis de construire et qu'il a demandé des modifications en raison de l'approche des avions de l'aéroport. Il a notamment demandé le déplacement de l'installation principale. Ces modifications ont été rédigées en collaboration avec la DSAC et le SNA (service de la navigation aérienne Nord Ouest).

Le président rappelle qu'un projet doit être examiné avec la réglementation applicable.

M. Garnier indique qu'aucune demande de permis de construire à ce jour a été déposée auprès du centre instructeur de la communauté de communes.

Mme Legourd revient sur les analyses de l'eau et souhaite avoir les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été publiées.

M. Vassal répond que la période de sécheresse ne permet pas d'analyse puisqu'il n'y a pas d'eau dans le bassin. Il a d'ailleurs envoyé un courrier à la DDT pour signaler cette situation.

Le président indique ne pas disposer d'élément de réponse sur ce sujet mais s'engage à en demander.

Mme Legourd rappelle les 4 analyses annuelles dans l'arrêté préfectoral d'origine.

*Éléments de réponse apportés après la réunion de la commission :  
l'arrêté préfectoral du 17 avril 2018 modifiant l'autorisation environnementale du rejet des eaux pluviales de l'aérodrome impose désormais une analyse bis-annuelle (p4 de cet arrêté).*

Mme Legourd regrette le mode de communication auprès des membres de la commission qui tend à présenter les choses après leur mise en œuvre. Elle souhaite que lors des prochaines réunions, soient présentés des impacts de l'installation sur l'environnement local et en particulier sur la santé physique et psychique des nuisances et pollutions aériennes. Elle demande également un point sur l'évolution des acquisitions foncières autour de l'aérodrome.

M. Arnodin exprime le souhait de voir un esprit de concertation se développer au sein de la commission.

Mme Legourd demande quelles sont les conséquences du manquement à la loi sur l'eau à l'occasion des travaux d'allongement de la piste.

Mme Legourd s'enquiert du risque de collision entre les avions qui volent à vue et les autres.

M. Vassal répond à Mme Legourd en rappelant les caractéristiques techniques et réglementaires des vols à vue.

Le président demande s'il y a des questions supplémentaires.

M. Arnodin demande si, suite aux travaux effectués récemment sur la piste, le Plan d'Exposition Bruit devra être modifié, notamment pour le tour de piste.

M. Névo informe la commission que la révision du PEB sera initiée en 2019.

M. Arnodin demande si les avions « hors tour de piste » sont en infraction.

M. Vassal explique que la hauteur de survol hors agglomération est de 150m au-dessus du sol ou de l'eau ou 150 m au-dessus de l'obstacle le plus élevé situé dans un rayon de 150 m autour de l'aérodrome.

Mme Legourd demande si l'alignement doit se faire sur la balise en agglomération.

M. Vassal rappelle les règles d'approche et de décollage et précise que l'alignement n'est pas obligatoire en approche.

Mme Legourd souhaite aborder l'analyse de l'eau. En effet, l'arrêté préfectoral prévoit 4 analyses par an. Mme Legourd demande pourquoi elles n'ont pas été faites. De plus elle n'a pas eu de réponse à sa demande de documents auprès des services de l'État alors que le code des relations entre le public et l'administration « oblige » l'administration à fournir ces documents.

Mme Legourd lit ensuite un document à la commission à propos de l'évolution de l'aéroport et sa crainte de voir des appareils plus gros. Elle aborde également un rapport concernant les aéroports du territoire métropolitain et le coût que ces infrastructures représentent pour le contribuable.

Le président propose à Mme Legourd de communiquer son document à la commission, afin qu'il soit annexé au compte rendu, ce qu'elle accepte.

M. Vassal a été auditionné par la Chambre régionale des comptes et précise que l'aéroport de St Denis de l'Hôtel n'apparaît pas dans la liste du rapport. Il explique que la piste a été allongée à 1600m pour répondre à la nouvelle réglementation européenne. Cet allongement représente par ailleurs un confort pour les pilotes afin de décoller sans incident. Cette piste ne permet pas d'accueillir des Airbus. M. Vassal précise que 2000 mouvements d'avions remorqueurs ont été supprimés, ce qui est une amélioration considérable.

Mme Legourd revient sur les fonds investis lors du premier allongement de la piste à 1392m et affirme qu'une enquête publique devait être organisée ainsi qu'une étude d'impact environnemental, ce qui n'a pas été fait à l'époque.

Le président fait remarquer le peu d'intérêt à revenir sur l'histoire de l'aéroport et propose de revenir sur les objectifs 2019.

M. Vassal répond que les 2 principaux objectifs sont le maintien de l'activité et le développement de l'aviation d'affaires. En ce qui concerne les travaux, une rampe lumineuse est en cours d'installation. La rampe permettra d'utiliser la piste dans des conditions de visibilité difficiles

Le président indique que les travaux ont été exécutés conformément aux prescriptions. Ce dossier est passé par une phase pédagogique et le conseil départemental a pris les mesures nécessaires pour se conformer à la réglementation. Des sanctions peuvent être envisagées si les manquements sont graves et répétés, ce qui n'est pas le cas de l'aéroport. Le dossier est donc clos. Toutefois, le président retient l'idée de présenter les impacts de l'activité aérienne sur l'environnement lors de la prochaine réunion de la commission.

Mme Legourd demande si la DREAL pourrait être invitée à y participer en raison de la présence d'un site Natura 2000 à proximité de l'aéroport.

Le président prend note de cette demande.

M. Arnodin demande si l'emprise de l'aérodrome est bien de 164ha appartenant au conseil départemental.

M. Vassal confirme ces informations.

Mme Legourd souhaite connaître la longueur de la rampe lumineuse.

M. Vassal indique que la rampe fait 720m ; ce qui est le minimum réglementaire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune personne ne souhaitant plus intervenir, la séance est levée à 16h30.

**Le préfet,  
pour le préfet,  
et par délégation,  
le secrétaire général**

*Signé :* Stéphane BRUNOT

